



ENQUÊTE

« C'était la maison de l'horreur » : plongée au cœur d'un centre pour personnes handicapées

ESTELLE AUBIN ([URL:/USERS/ESTELLE-AUBIN](https://www.alternatives-economiques.fr/users/estelle-aubin)) | 11/05/2021 |

On la dit belle, neuve, pratique et ludique. D'autres la décrivent maltraitante. La maison d'accueil spécialisée (MAS) pour personnes polyhandicapées La Briancière de Ris-Orangis (Essonne) est dans le viseur de la justice depuis l'été 2020. Six employés y dénoncent la violence systémique envers ses résidents.

C'était un jour comme les autres. Un de ces matins où Claude¹([url:#footnote1_f75x750](#)), un des aides médico-psychologiques (AMP) de la maison pour personnes polyhandicapées de Ris-Orangis (Essonne), va de chambre en chambre, envoie un sourire aux résidents, commence à leur faire la causette, puis s'en va, chronométré par le temps et sa conscience. C'était il y a trois ans, et il s'en souvient comme si c'était hier. Il toque chez Jeanne. Pas de réponse. Il se répète. Toque à nouveau. Puis entrouvre la porte, se glisse jusqu'à son lit et la remue délicatement. Toujours pas de réaction. « *Ne t'inquiète pas, elle hiberne* », lui rit au nez l'une des infirmières

appelées en renfort. Il insiste, désolé devant le spectacle de ce corps inerte, puis passe son chemin, à peine rassuré par ses collègues. Jeanne sera hospitalisée le lendemain dans un état grave et réanimée de justesse.

« *Des actes de maltraitance comme celui-ci, il y en a trop pour tous les énumérer* », s'attriste Jérémy, un ancien salarié de La Briancière. C'est pourquoi il a décidé de porter plainte auprès de la procureure de la République d'Evry-Courcouronnes le 21 juillet 2020. Une plainte à laquelle nous avons eu accès. Elle fait notamment état de « *négligences médicamenteuses* », « *fractures inexpliquées* », « *refus d'hospitalisation* », « *d'usages abusifs de laxatifs* ».

Dans la foulée, une enquête préliminaire pour « violences sur personnes vulnérables » et « non-dénonciation de mauvais traitements » a été ouverte par le parquet, déjà alerté par trois autres signalements venus d'employés de la MAS. Ils sont désormais six membres du personnel, anciens et actuels, à mener la fronde.

L'ancien AMP, Camille Lucas Touati, s'apprête à déposer, dans les prochaines semaines, une plainte longue de plus de deux cents pages, que nous avons pu consulter. Elle dénonce la « *chosification* » des personnes handicapées du centre. Depuis des mois, il passe donc ses nuits à rédiger son accusation, avancer son manuscrit et ses pions.



E.A.

« Tu me dégoûtes, t'es sale »

Si l'on dénombre en France 700 000 personnes souffrant de handicaps intellectuels, seuls quelque 150 000 adultes vivent dans ces établissements, d'après la Drees, le service statistique du ministère de la Santé. A Ris-Orangis, 54 adultes présentant une déficience mentale et motrice y résident, essentiellement en internat. Seule une dizaine d'entre eux ne viennent que pour la journée. Tous sont en situation de « grande dépendance », nécessitant une aide humaine et technique permanente. Ils sont 135 salariés à leur chevet.

Ce jour d'avril 2021, dans le hall d'entrée de la MAS, inaugurée en 2015, des œufs de Pâques vernis trônent à côté des tableaux du dernier atelier pictural. Aux murs, sont affichées des photos de la soirée pizza et de la sortie vélo de la semaine précédente. « *Du fake* », aux dires de Jérémy. « *Ce sont toujours les mêmes qui y participent.* » Comprendre : les moins fragiles. Un

peu plus loin, des stickers de fleurs se dressent sur la paroi des toilettes. Cette même pièce, où quelques mois plus tôt, on aurait oublié un résident tout un après-midi. Par mégarde. Ou « *parce que ses cris étaient devenus trop bruyants pour ses encadrants* », insinue-t-il.

Chaque nuit où Camille Lucas Touati prend ses fonctions, le sol se dérobe sous ses pieds. Il y voit pêle-mêle : « *des blessures encore à vif* », « *des erreurs de traitement* », « *des chambres mal nettoyées* » et pléthore de « *bleus non justifiés* ». « *J'avais l'impression que certains soignants s'occupaient de boîtes de conserve, pas d'humain* », raconte-t-il.

Nous avons pu consulter photos, enregistrements sonores et échanges de mails entre les employés et la direction. Tous prouvent une maltraitance ordinaire.

« *On est dans le déni... y'a que des remplaçants... la prise en charge n'est plus du tout là. La directrice m'a répondu "ah non les résidents vont bien". Mais y'a des escarres, des chutes...* », s'alerte Jérémie, dans un enregistrement sonore, datant d'octobre 2019. Il est alors en réunion avec l'équipe administrative. Ensemble, ils réfléchissent à faire grève pour dénoncer les maltraitances.

Un employé lui répond que « *le siège fait l'autruche* », un autre lui rétorque que « *ça va lui retomber dessus* ».

« *C'était la maison de l'horreur* », renchérit Magali, ancienne monitrice éducatrice. A cela, s'ajouteraient les insultes et les mots méprisants. « *Tu me dégoûtes, t'es sale* », entend-elle de la bouche d'infirmières. Selon Magali, pendant qu'une poignée d'entre elles se peignent les ongles, des résidents passent leurs journées devant la fenêtre, la porte de leur chambre fermée, leurs pleurs inaudibles.

L'inspection de l'ARS en question

De l'autre côté de la clôture, la mère de Jean, un résident externe, reste là, bras ballants, mine défaite. Chaque jour, elle récupère son fils après sa journée à La Briancière. Et presque toujours, elle voit son fils rentrer les pansements et les mains sales, sa couche souillée. « *L'autre soir, quand je l'ai retrouvé, son pied était gonflé et aucun employé n'a su m'expliquer pourquoi. Je suis à bout* », se désole-t-elle. Une journée à La Briancière, nuit comprise, coûte un peu plus de 200 euros à ses usagers, pris en charge par la sécurité sociale.

Changer son fils d'établissement ? Elle y a renoncé depuis bien longtemps, tant les files d'attente dans les autres structures sont longues et les places chères.

« *Souvent, les familles n'osent pas dénoncer la maltraitance, de peur que leur proche ne devienne le souffre-douleur de l'équipe encadrante* », explique Valérie Viné Vallin, docteure en sciences de l'éducation et enseignante spécialisée dans le handicap.

Selon une étude de la Drees, datant du 22 juillet 2020, 7,3 % des personnes handicapées déclarent avoir été victimes de violences physiques et/ou sexuelles, contre 5,1 % pour l'ensemble de la population.

Une violence que nie en bloc le nouveau directeur par intérim de l'établissement, Xavier Marsollier, choisissant de mettre en avant l'enquête « *rassurante* », diligentée par l'Agence régionale de santé (ARS). Elle a été menée en novembre dernier, suite à la plainte de Jérémy. « *Loin des actes violents, il y aurait, au contraire, de la bienveillance. Aucun fait de maltraitance n'a été avéré* », affirme-t-il.

Les méthodes d'inspection de l'ARS interrogent néanmoins Alice Casagrande, la présidente de la Commission nationale pour la lutte contre la maltraitance auprès du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA). « *Il est tout à fait possible de ne pas identifier la violence, car les contrôles se bornent souvent à une régulation administrative. Les résidents et les familles ne sont pas nécessairement entendus* », alerte-t-elle.

Contactée, Sophie Cluzel, secrétaire d'Etat en charge des Personnes handicapées, ne préfère pas commenter le dossier. L'association Altérité, qui chapote la MAS, n'a pas non plus souhaité répondre à nos questions. Seule son ancienne directrice adjointe, Dominique Naels, référente des employés de Ris-Orangis, a accepté. Elle se montre plus nuancée que Xavier Marsollier.

« *Les actes de maltraitance sont possibles, mais isolés et liés au sous-effectif fréquent* », confie-t-elle.

En septembre dernier, lors de la révélation de ces affaires, elle était encore à la tête de la structure. Pointée du doigt par une partie des salariés, Dominique Neals a depuis quitté l'établissement suite à un accord à l'amiable. « *Cette institution, je la connais bien. Un climat de haine s'est installé entre les employés.* » Souvent, elle a reçu des lettres anonymes, dénonçant des actes de maltraitance à l'égard des personnes handicapées. Et parfois, les défaillances, elle les a vues de ses propres yeux. Comme cette fois, où des infirmières ont estimé que la résidente Jeanne « *hibernait* », alors qu'elle était inconsciente depuis plusieurs heures.

« On ne peut pas être bientraitant avec des budgets réduits »

Fléau isolé ou national ? La violence contre les personnes handicapées ne s'arrêterait guère aux portes de La Briancière.

Déjà au début des années 2000, « *le bruit courait qu'il y avait des actes abusifs dans les centres de soin* », affirme l'ancien sénateur Paul Blanc.

C'est pourquoi il a rédigé, en 2003, le rapport « Maltraitance envers les personnes handicapées », qui fait référence dans le milieu. La faute tient, selon lui, à des failles dans la formation professionnelle et au sous-effectif du personnel. « *L'image des métiers du secteur mériterait d'être revalorisée* », soutient le rapport. En attendant, « *le manque de considération et de soins appropriés* » traumatise quotidiennement les personnes handicapées.

Si cette expertise a permis de mettre à l'ordre du jour l'objectif de la bientraitance, la chercheuse Valérie Viné Vallin regrette le triomphe de la « *logique gestionnaire* » dans le milieu médico-social.

« *Les budgets réduits ne sont pas compatibles avec l'exigence de bientraitance* », s'irrite-t-elle. La faible rémunération, le stress, la formation « *au rabais* » contribuent à l'usure des soignants, selon la psychologue Evelyne Josse, spécialiste du traumatisme. « *C'est un milieu très dur, où les employés sont souvent confrontés à l'hostilité des personnes handicapées, mais personne ne les écoute. Il leur faut un grand niveau de compétence et d'envie* », renchérit Alice Casagrande.

Il y a deux ans, plusieurs ministres l'ont missionnée pour élaborer un vocabulaire commun de la maltraitance sur les personnes vulnérables. Sa note d'orientation a été publiée en mars dernier. Si elle regrette le manque de volonté politique, elle espère toujours faire bouger les lignes. « *Rien n'avait été fait depuis le rapport du Sénat de 2003 et notre Commission peine à se faire entendre, mais il faut poursuivre le combat* », proteste-t-elle. Son crédo ? Définir dans un premier temps la violence, pour mieux la chiffrer ensuite. « *C'est en quantifiant le problème qu'on le rendra visible* », poursuit-elle.

Car, selon Alice Casagrande, la lutte passe désormais par une plus grande médiatisation de la maltraitance. « *C'est en sensibilisant le grand public et la justice à ce sujet que la parole se libérera* », insiste-t-elle. Au gouvernement, de mieux former les gendarmes, les magistrats, mais aussi les éducateurs spécialisés et les soignants. En ligne de mire, leur apprendre à détecter la violence.

« *Il faut briser l'omerta* », relance Marie Rabatel, présidente de l'Association francophone de femmes autistes, « *tant qu'on n'arrivera pas à parler de cette violence ordinaire, les choses ne bougeront pas* ». Cette ancienne pensionnaire d'un établissement pour personnes handicapées raconte s'être souvent sentie tel un numéro de sécurité sociale. Un chiffre donc, à défaut des « *boîtes de conserve* » de Ris-Orangis.

1. ([url](#)) : Tous les prénoms ont été modifiés.

Cet article vous est offert par Alternatives Economiques dans le but de vous faire découvrir ses formules d'abonnement. Convaincu(e) ? **Abonnez-vous (1€ le premier mois, sans engagement)**

© Alternatives Economiques. Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle des pages publiées sur ce site à des fins professionnelles ou commerciales est soumise à l'autorisation d'Alternatives Economiques (Tel :(33) 03 80 48 10 25 - abonnements@alternatives-economiques.fr). En cas de reprise à des fins strictement privées et non commerciales merci de bien vouloir mentionner la source, faire figurer notre logo et établir un lien actif vers notre site internet www.alternatives-economiques.fr.
